



La fonction publique territoriale de la Nouvelle-Calédonie



SOMMAIRE

- La DRHFPT NC
- Comment intégrer la fonction publique
- Les offices et établissements publics
- La grille des salaires

La Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de la N.C. (DRHFPT NC)

La DRHFPT NC gère les agents des services du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et assure l'unité statutaire des agents participant au fonctionnement de l'ensemble des services publics de la Nouvelle-Calédonie à travers :

- la réglementation statutaire
- le recrutement des fonctionnaires territoriaux
- le suivi des avancements et des situations statutaires des fonctionnaires.

Le service de la gestion des carrières

Quatre sections assurent la gestion des carrières des agents fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie (préparation et suivi des commissions administratives paritaires, suivi des positions administratives...).

La cinquième section de gestion gère uniquement les personnels en fonction dans les services et directions de la collectivité de Nouvelle-Calédonie. Elle a en charge la gestion des carrières, la gestion courante et la rémunération de ces personnes. De plus, elle gère les différentes indemnités et allocations versées aux membres des diverses institutions de la Nouvelle-Calédonie.

Le service des affaires juridiques

Il prépare les textes relatifs à la fonction publique territoriale et communale de la Nouvelle-Calédonie et fournit des études juridiques concernant la fonction publique. Ce service a en outre la responsabilité du conseil



juridique du directeur des ressources humaines et de la fonction publique territoriale, et de la veille juridique de la DRHFPT NC.

Le service de l'emploi et de la formation

Il a en charge la définition et la mise en œuvre des outils du domaine de l'emploi et de la formation, ainsi que le recrutement par concours des fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie.

Il assure, à ce titre, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la définition et la mise en œuvre du plan de formation et des tableaux de bord et indicateurs de gestion de contrôle, de gestion sociale. Enfin, il a la charge d'établir le bilan social.

Le service du budget et de la coordination

Il établit, assure le suivi du budget des personnels de la Nouvelle-Calédonie et celui de fonctionnement de la direction. Il réalise des études économiques et financières et il est chargé du suivi des relations sociales.

Comment intégrer la fonction publique

Les concours

■ Les conditions de recrutement

Quel que soit le concours concerné, les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics sauf dérogations prévues par les statuts particuliers relatives aux conditions d'âge :

- Etre de nationalité française
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude exigées pour l'exercice de la fonction
- Etre âgé de dix-huit ans au moins et de quarante-quatre ans au plus au cours de l'année civile du concours.

■ Les modes de recrutement

Les recrutements dans la fonction publique peuvent s'effectuer selon différents modes :

- le recrutement sur titre : le titulaire d'un des diplômes prévus par les statuts particuliers fait acte de candidature suite à la publication d'un avis de vacance de poste
- le recrutement par concours : le candidat titulaire du diplôme requis s'inscrit à un des concours ouverts
- la mobilité interne : l'agent déjà fonctionnaire est retenu sur un nouvel emploi après s'être porté candidat suite à un avis de vacance de poste.

■ Les différents concours

On distingue deux types de concours :

- le concours sur épreuves : le jury se prononce au vu des résultats obtenus par les candidats
- le concours sur titre : le jury se prononce au vu du dossier des candidats et éventuellement après une ou plusieurs épreuves.

Pour les concours externes, le niveau de diplôme requis varie selon la catégorie des concours concernés :

- **Concours de catégorie A** : ouverts aux titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (dans la plupart des cas, le niveau de diplôme requis est celui du cycle de l'enseignement supérieur : licence ou maîtrise ou un diplôme homologué au niveau I ou II)



- **Concours de catégorie B** : ouverts aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV
- **Concours de catégorie C** : ouverts aux titulaires du brevet des collèges ou d'un diplôme homologué au niveau V.

■ Assimilation de diplômes

Les candidats aux concours et recrutements sur titre qui disposent de diplômes étrangers peuvent demander, par lettre recommandée adressée au président du gouvernement, l'assimilation de leur diplôme. Cette demande est soumise à l'avis de la commission consultative d'assimilation des diplômes, titres ou grades étrangers.

La demande doit être complétée des pièces suivantes :

- Une copie de la pièce d'identité
- Une copie du diplôme titre ou grade étranger
- Une traduction réalisée par un traducteur agréé par les tribunaux français du diplôme, titre ou grade et du programme d'enseignement correspondant.

■ Inscription au concours

Pour s'inscrire à un concours les candidats doivent :

- compléter le dossier d'inscription des informations et pièces demandées
- acheter une vignette concours d'un montant de 500 FCFP auprès de la Paierie de la Nouvelle-Calédonie ou des agences de l'OPT
- déposer le dossier complété à la section concours de la DRHFPT NC ou envoyer par courrier au service emploi formation de la DRHFPT NC.

Les candidats autorisés à participer aux épreuves du concours reçoivent leur convocation par voie postale à l'adresse mentionnée au moment de l'inscription.

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation 48 heures avant le début des épreuves doivent prendre contact avec la section concours - DRHFPT/SEF, munis du récépissé de dépôt du dossier d'inscription.

Les filières de carrières

Les fiches statutaires par filière présentent les différents secteurs d'activité existant dans la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, en indiquant pour chaque carrière le niveau de recrutement, de rémunération ainsi qu'un aperçu des fonctions exercées :

- La filière Administrative
- La filière Technique
- La filière Enseignement
- La filière Culture et Sports
- La filière Santé/Social.

■ La filière Administrative

➔ Administration générale

Carrière	Recrutement	Niveau
Agent administratif	Concours	Aucun
Chef d'administration	Concours	Licence
Rédacteur	Concours	Licence
Secrétaire d'administration	Concours	Baccalauréat
Commis	Concours	Brevet des collèges


→ Postes et Télécommunications

Carrière	Recrutement	Niveau
Inspecteur technique ou exploitation	Concours	Licence

■ La filière Technique
→ Economie rurale

Carrière	Recrutement	Niveau
Ingénieur	Titre	Ingénieur agronome
Ingénieur des techniques	Titre	Ingénieur des travaux agricoles
Technicien adjoint	Concours	BEP/CAP
Technicien	Concours	BAC
Technicien supérieur	Titre	BTS
Vétérinaire	Titre	DE docteur vétérinaire

→ Aviation civile/ météo

Carrière	Recrutement	Niveau
Ingénieur	Titre	Ingénieur de la météorologie
Ingénieur des travaux	Concours	BAC + 2
Technicien supérieur de la météorologie	Concours	BAC
Agent de l'aviation civile	Concours	BEPC/CAP
Ingénieur	Titre	Ingénieur de l'aviation civile
Ingénieur des études et de l'exploitation	Concours	BAC + 2
Ingénieur du contrôle de la navigation aérienne	Concours	BAC + 2
Ingénieur élec. des systèmes de sécurité aérienne	Concours	BAC + 2
Technicien des études et de l'exploitation	Concours	BAC

→ Informatique

Carrière	Recrutement	Niveau
Ingénieur	Titre	Ingénieur (décret 34)
Analyste	Titre	Niveau 1 ou 2
Technicien supérieur	Concours	BAC + 2 ou niveau 3
Technicien	Concours	BAC

→ Imprimerie

Carrière	Recrutement	Niveau
Chef d'imprimerie	Concours	BAC
Relieur, compositeur, conducteur, photogreveur	Concours	BEPC/CAP



→ Postes et Télécommunications

Carrière	Recrutement	Niveau
Ingénieur	Titre	Ingénieur télécommunication
Chef technicien ou contrôleur divisionnaire	Concours	Conditions d'ancienneté (3 ans)
Technicien ou contrôleur	Concours	BAC
Technicien adjoint ou agent	Concours	BEPC/CAP

→ Equipement

Carrière	Recrutement	Niveau
Ingénieur	Titre	Ingénieur TP/Topo/Mines
Ingénieur des techniques	Titre	Ingénieur TP/Topo/Mines
Technicien supérieur ou géomètre	Titre	BTS
Technicien	Concours	BAC
Technicien adjoint	Concours	BEP/CAP

■ La filière Enseignement

→ Second degré

Carrière	Recrutement	Niveau
Professeur certifié	Intégration	Concours nationaux
PEGC	Intégration	Concours nationaux
Personnel de direction	Intégration	Concours nationaux
Professeur agrégé	Intégration	Concours nationaux

→ Surveillance et éducation

Carrière	Recrutement	Niveau
Adjoint d'éducation	Concours	BAC

→ Premier degré

Carrière	Recrutement	Niveau
Professeur des écoles	Concours	Licence
Instituteur	Concours	BAC

■ La filière Culture et Sports

→ Jeunesse et Sports

Carrière	Recrutement	Niveau
Conseiller territorial socio éducatif	Concours	Niveau 2 ou BEES 2° degré
Educateur territorial des APS	Concours	BAC ou BEES, DEFA ou BEATEP
Animateur territorial socio-éducatif	Concours	BAC
Conseiller territorial des APS	Concours	Niveau 2 ou BEES 2° degré



➔ Patrimoine et Bibliothèque

Carrière	Recrutement	Niveau
Conservateur	Titre	DEA/DESS
Attaché de conservation	Titre	Licence
Assistant de conservation	Concours	BAC
Agent du patrimoine	Concours	BEPC

➔ Enseignement musical

Carrière	Recrutement	Niveau
Professeur	Titre	CAF de professeur de musique
Assistant spécialisé	Titre	DE professeur de musique
Assistant	Titre	Diplôme d'étude musicale

■ La filière Santé/ Social

➔ Social

Carrière	Recrutement	Niveau
Moniteur éducateur	Titre	CAFME
Assistante sociale	Titre	DE Assistant de service social
Educateur spécialisé	Titre	DE Educateur spécialisé

➔ Santé

Carrière	Recrutement	Niveau
Médecin	Titre	DE Médecin
Dentiste	Titre	DE Dentiste
Psychologue	Titre	DESS
Sage femme	Titre	DE Sage femme
Paramédicaux	Titre	DE dans la spécialité
Infirmier	Titre	DE Infirmier
Secrétaire médicale	Concours	BAC

Les offices et établissements publics

- Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC)
- L'Institut de Développement des Compétences de la Nouvelle-Calédonie (IDCNC)
- Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN)
- Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC)
- Bibliothèque Bernheim
- Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie (CHT)
- Centre Hospitalier du Nord (CHN)
- Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet (CHS)
- Centre de Rencontres et d'Echanges Internationaux du Pacifique (CREIPAC)
- Ecole des Métiers de la Mer (EMM)



- Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA)
- Etablissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes (ETFPA)
- Ecole Territoriale de Musique de Nouvelle-Calédonie (ETM)
- Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)
- Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP)
- Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC)
- Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE)
- Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF)
- Office des Postes et Télécommunication (OPT)
- Office Territorial de Retraite des Agents Fonctionnaires (OTRAF)
- Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC).

(Voir coordonnées des offices et établissements publics dans le carnet d'adresses.)

Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie

L'agence a pour objet de garantir une desserte aérienne pérenne, régulière et adaptée au plan externe et interne de la Nouvelle-Calédonie. Dans ce cadre, l'agence est notamment chargée des missions suivantes :

- recourir à des ressources financières extérieures
- accorder toute garantie, caution ou aval
- accorder des avances en compte courant aux sociétés dans lesquelles l'agence détient des participations
- subventionner les sociétés ou organismes exerçant une activité en rapport avec l'objet de l'agence.

Institut de Développement des Compétences de Nouvelle-Calédonie

Ses missions sont réparties sur quatre secteurs :

→ Observatoire Emploi formation

- Evaluation des besoins de formation professionnelle en Nouvelle-Calédonie
- Etudes sectorielles prospectives emploi formation
- Mise à jour d'une documentation statistique sur l'état du marché du travail
- Evaluation des actions de formation.

→ IOPP'S (Information, Orientation, Positionnement, Prescription et Suivi)

A partir de la politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie :

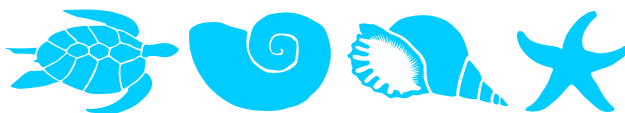
- Informer et orienter les demandeurs de formation
- Positionner les candidats et leur prescrire une action de formation
- Suivre les stagiaires durant leur formation.

→ L'environnement stagiaire

- Vérifier les demandes d'admission des stagiaires, actuellement transmis par les organismes de formation
- Indemniser les stagiaires suivant les fiches de cadrages et les états de présence
- Ordres de virements à transmettre à la paie
- Compléter les déclarations nominatives pour la CAFAT et payer.

→ Missions pour le compte de la Province des Iles loyauté :

- Effectuer la prospection des emplois disponibles et le placement des demandeurs d'emploi
- Apporter aux demandeurs d'emploi toutes informations sur la situation du marché et assister les employeurs pour l'embauche et le reclassement de leurs salariés.



Agence pour la Prévention et L'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles

L'APICAN est un établissement public à caractère administratif qui a pour objet de contribuer à la prévention et à l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles.

Elle est principalement chargée de :

- participer au financement des dommages causés par les calamités naturelles, prioritairement au secteur agricole
- participer aux actions de prévention et de lutte contre les calamités agricoles ou naturelles
- formuler auprès des autorités compétentes toute proposition de modification des réglementations ou législations relatives à son objet.

Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie

L'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie a pour objet, dans le respect des compétences des diverses collectivités de Nouvelle-Calédonie en matière sanitaire et sociale, de faciliter la garantie du droit à la santé pour tous au travers d'un niveau adapté de protection sociale. Cet objet concerne notamment l'offre de soins hospitaliers, les actions prioritaires d'hygiène publique, les objectifs de protection sociale et la formation dans le secteur sanitaire et social.

Bibliothèque Bernheim

La bibliothèque Bernheim est un établissement public territorial dont la mission est de développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie et d'assurer la conservation du patrimoine édité concernant la Nouvelle-Calédonie, quel que soit le support.

La bibliothèque Bernheim offre les services suivants :

- le prêt de livres, de CD, de revues
- la consultation d'ouvrages, de CD-ROM, de microfilms
- l'accès à Internet, aux fonds patrimoniaux.

Dix-sept bibliothèques calédoniennes sont directement reliées à son serveur bibliographique. Un catalogue collectif des ressources documentaires calédoniennes est ainsi constitué. Le département Décentralisation dessert 22 communes. Ses champs d'intervention sont les provinces sud, nord et îles et les communes de moins de 10 000 habitants. Les documents sont fournis par la Décentralisation aux bibliothèques municipales selon leurs besoins.

Centre Hospitalier Territorial

Le centre hospitalier territorial est constitué de quatre établissements :

- L'hôpital Gaston-Bourret qui regroupe la majeure partie du plateau technique et les services d'hospitalisation de médecine et chirurgie
- L'hôpital de Magenta qui constitue le pôle mère enfant et qui dispose d'un centre d'hémodialyse
- Le centre médical du Col de la Pirogue qui accueille en particulier les insuffisants respiratoires et qui participe au dépistage de la tuberculose
- Le centre Raoul-Follereau qui héberge les malades hanséniens qui n'ont pu être réinsérés dans la vie sociale du fait de leurs handicaps physiques.

Centre Hospitalier du Nord

Créé par la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 46 du 21 décembre 1999, cet établissement a été mis en place dès le 1er janvier 2000. Le centre hospitalier du Nord comporte deux sites :

- l'hôpital Paula-Thavoavianon situé sur la commune de Koumac
- l'hôpital Raymond-Doui-Nebayes situé sur la commune de Poindimié.



Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet

Le CHS est composé de 3 grands services :

- L'unité des personnes âgées dont le schéma d'évolution est intégré au sein de l'observatoire médico-social de la province Sud, son plan gérontologique a été adopté à l'unanimité par l'assemblée de la province Sud le 26/07/01 au regard du problème majeur de prise en charge des personnes âgées
- La pédopsychiatrie, composée de 2 unités de consultations et de structures d'accueil à temps partiel, accueille les enfants jusqu'à 20 ans
- La psychiatrie générale est composée d'unités intra et extra muros : à Nouville, de 3 unités d'hospitalisation ; à Nouméa de structures de consultations et d'accueil à temps partiel ; à Poindimié, d'un centre de consultations.

Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique

Le centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) fut créé en 1980 pour répondre aux besoins de l'enseignement du français, langue étrangère. Il a avant tout une fonction éducative : la promotion de la langue et de la culture françaises dans le Pacifique. Des cours sont dispensés aux lycéens, étudiants universitaires, professeurs, résidents étrangers, professionnels ou diplomates.

Etablissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes

Les attributions générales de l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA) sont fixées par la délibération modifiée n° 130 du 21/08/1990 prise par le congrès de Nouvelle-Calédonie. L'ETFPA est chargé principalement de mettre en œuvre les actions de formation professionnelle initiale et continue dans le cadre de l'éducation permanente des salariés et des demandeurs d'emploi. L'établissement met au service des populations une structure d'accueil, d'orientation et d'évaluation capable d'aider chaque personne dans la définition et la mise en œuvre de son projet professionnel. Les formations sont principalement dispensées dans les centres de Nouville et de Bourail. Toutefois, en fonction de la demande des Provinces, des entreprises ou des différents partenaires, elles peuvent être délocalisées dans tout autre point de la Nouvelle-Calédonie.

Elles concernent :

- un dispositif de formation préparatoire à la formation professionnelle : mise à niveau des stagiaires et définition des projets d'orientation professionnelle
- des formations qualifiantes réparties en 4 secteurs professionnels: métaux, bâtiment, hôtellerie-restauration et services divers. Ces formations débouchent sur un titre national délivré par le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité.

Ecole des Métiers de la Mer

Les missions de l'école des métiers de la mer (EMM) concernent principalement la formation initiale et continue dans tous les domaines des activités maritimes ou paramaritimes au profit de la Nouvelle-Calédonie, des provinces, des entreprises et des particuliers ainsi que dans le cadre de la coopération régionale dans le secteur professionnel, de la plaisance, agroalimentaire et de l'insertion sociale.

Etablissement de Régulation des Prix Agricoles

L'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers, à travers :

- des interventions sur les prix, pour le marché local et à l'export
- des aides à la commercialisation des produits
- des investissements «immatériels» dans la recherche de nouveaux débouchés au niveau local ou à l'exportation et la promotion de l'agriculture calédonienne (études, appui technique, publicité...)
- sa contribution au contrôle de la concurrence des produits importés pour favoriser le développement de la production locale.



Ecole Territoriale de Musique

L'ETM de Nouvelle-Calédonie a pour mission de :

- promouvoir et dispenser l'enseignement musical sur l'ensemble du pays
- impulser une diffusion musicale sur l'ensemble des 3 provinces
- réaliser une saison musicale avec des artistes internationaux.

Institut Agronomique Calédonien

L'institut a pour mission :

- de favoriser le développement rural en Nouvelle-Calédonie par des activités de recherche en appui au développement et des réalisations expérimentales dans les domaines agricoles, forestiers, agroalimentaires et de l'élevage
- de conseiller les autorités de la Nouvelle-Calédonie (élus, administrations des diverses collectivités et organisations professionnelles) pour la mise en œuvre des politiques de développement rural
- d'organiser et de gérer, autant que de besoin, la mise en commun par les collectivités publiques de la Nouvelle-Calédonie, des moyens de recherche agronomique en appui au développement
- de contribuer à la diffusion de l'information scientifique et technique en direction des personnels et établissements scientifiques, universitaires, économiques et culturels concernés
- de participer à la formation de cadres néo-calédoniens, en particulier en assurant la promotion de scientifiques et techniciens locaux
- de développer des relations de coopération scientifique, technique, économique et financière avec des institutions homologues françaises et étrangères, ainsi que le partenariat avec le secteur privé.

Institut de Formation à L'administration Publique

Cet établissement public est chargé de :

- La formation continue des agents publics
- La préparation aux concours et examens d'entrée dans la fonction publique territoriale
- La formation initiale des fonctionnaires en service en Nouvelle-Calédonie
- La formation des élus et membres des institutions de Nouvelle-Calédonie.

L'établissement peut en outre organiser des formations au bénéfice de ressortissants d'Etats ou de territoires du Pacifique, ainsi qu'au bénéfice de membres et personnels d'associations gestionnaires d'une mission de service public.

Institut de Formation des Maîtres

L'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie a pour vocation de former pendant trois ans, les futurs instituteurs calédoniens. Par ailleurs, il met en œuvre, en collaboration avec la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie, le plan de formation continue des enseignants titulaires. Enfin, l'IFM NC prépare les enseignants titulaires des enseignements publics et privés aux épreuves du CAAPSAIS dans 3 options : D, E et G. Depuis le 11 février 2002, les professeurs chargés de l'enseignement des langues kanak dans le 1er degré, suivent une formation spécifique dans l'établissement à titre expérimental. L'établissement forme les maîtres de la Nouvelle-Calédonie, veille à l'unité générale de cette formation sans préjudice des diverses catégories d'enseignants et permet l'amélioration continue de la pédagogie et le renouvellement des connaissances et des méthodes. L'établissement, dans le cadre défini par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pourra prendre les initiatives et dispositions nécessaires pour organiser et développer la coopération internationale avec des établissements partiellement ou entièrement de langue française.

Institut de la Statistique et des Etudes Economiques

L'ISEE est un établissement public à caractère administratif. Il est chargé principalement des missions suivantes :

- créer et mettre en œuvre les instruments statistiques nécessaires à la Nouvelle-Calédonie



- collecter toutes informations nécessaires, en particulier, par la réalisation de recensements, enquêtes par sondage et mise en place de répertoires
- traiter toutes les informations statistiques nécessaires, produites par l'Institut ou existant dans un fichier administratif
- promouvoir et coordonner les méthodes de collecte et de traitement de l'information statistique au sein des administrations, établissements, collectivités ou organismes publics
- procéder à toutes études économiques utiles à la Nouvelle-Calédonie
- réaliser des travaux statistiques et des études économiques pour le compte de tiers
- assurer la diffusion des principales informations statistiques et économiques par tous moyens appropriés et notamment sous forme de publications
- assurer, sur le plan technique, la liaison avec les organismes statistiques nationaux et internationaux, en particulier ceux de la Communauté du Pacifique et des pays de la zone du Pacifique Sud.

Office de Commercialisation et D'entreposage Frigorifique

Les principales missions de l'office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF) sont d'assurer la régulation des marchés agricoles, et en particulier de la viande et de la pomme de terre, par l'achat, le traitement et la mise en marché des productions locales et l'importation des compléments nécessaires aux besoins de la Nouvelle-Calédonie ; ainsi que de concourir activement au développement rural.

Office des Postes et Télécommunications

L'office des postes et télécommunications, avec ses trois métiers, courrier, services financiers et télécommunications, assure une double mission :

- le service public au bénéfice de tous les citoyens
- la mise en œuvre des technologies de pointe afin d'assurer à la Nouvelle-Calédonie un développement de haut niveau.

Troisième employeur du territoire, l'OPT assure sa présence avec 49 agences et guichets annexes et 450 points de contact.

Office Territorial de Retraite des Agents Fonctionnaires

L'office territorial de retraite des agents fonctionnaires (OTRAF) a pour principales missions :

- l'immatriculation et l'affiliation des agents au régime
- la concession, la suspension et l'annulation des pensions
- la validation des services antérieurs à l'affiliation
- la liquidation des droits à pension directs ou dérivés
- la gestion des pensionnés et des cotisants
- la mise en recouvrement des recettes de la caisse locale de retraite
- la mise en paiement des arrérages et des charges liées au paiement des pensions
- le contentieux des pensions
- la gestion du portefeuille de la caisse.

Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

L'établissement public est principalement chargé d'assurer l'administration, l'entretien et l'exploitation du port de Nouméa, d'en gérer le domaine et d'y exécuter les travaux d'amélioration et d'extension ; il a par ailleurs en charge, la gestion du port de Wé (LIFOU). Il peut en outre intervenir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie en vue d'assurer l'administration, l'entretien et l'exploitation de tout autre ouvrage portuaire d'intérêt territorial ; d'en gérer le domaine et d'exécuter les travaux d'amélioration et d'extension. Il peut prendre des participations dans les entreprises privées ou sociétés d'économie mixte installées dans les enceintes portuaires ou dont l'objet s'inscrit de manière directe dans les activités portuaires.

Enfin, le Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie peut également intervenir pour le compte de tiers sous le régime de la convention de prestation de service ou pour le compte d'une autre collectivité publique, province



ou commune, à sa demande, soit sous le régime de la concession, soit sous le régime de la convention de prestation de service, soit sous forme de concours financiers pour des ouvrages portuaires, ces différentes formes pouvant se cumuler.

Les services mixtes : Etat/ Nouvelle-Calédonie

Ils sont au nombre de 4 en Nouvelle-Calédonie :

- La direction de l'aviation civile
- Le service de la météorologie
- Le service de la marine marchande et des pêches maritimes
- La direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie.

■ La direction de l'aviation civile

La direction de l'aviation civile est un service mixte qui regroupe le service d'Etat de l'Aviation civile (SEAC) et la direction territoriale de l'Aviation civile (DTAC). Ses missions en Nouvelle-Calédonie sont :

- la sécurité de la navigation aérienne
- la gestion et l'exploitation des aéroports et installations aéronautiques d'intérêt général et le contrôle de ces opérations pour les aérodromes d'intérêt local
- le contrôle économique et technique des liaisons aériennes internationales au départ ou à destination de la Nouvelle-Calédonie
- le contrôle et la tutelle techniques des compagnies basées à Nouméa
- le fonctionnement des services de recherche et de sauvetage
- les enquêtes préalables à l'ouverture d'aérodromes en Nouvelle-Calédonie
- la mission d'aménageur pour l'Etat et les collectivités locales
- la mission de gestionnaire
- la mission de constructeur : maîtrise d'œuvre ou conduite d'opération pour l'aéronautique et pour d'autres ministères.

Le service de la météorologie

Les principales missions du service de la météorologie sont les suivantes :

- surveiller l'atmosphère, en prévoir les évolutions et diffuser les informations correspondantes
- assurer la sécurité météorologique des personnes et des biens
- mettre en œuvre un système d'observation, de traitement des données, de prévision et de diffusion.

Face aux catastrophes naturelles telles que les cyclones ou les sécheresses, le météorologue mène une double tâche : il doit prévoir aussi exactement que possible le lieu et l'ampleur du phénomène afin de donner l'alerte en temps utile, et fournir des conseils avisés aux autorités responsables de l'élaboration et de l'application des plans et dispositifs de prévention et d'atténuation des effets. Cette collaboration étroite de Météo-France avec les autorités de Nouvelle-Calédonie permet des prises de décisions vitales lors de ces moments délicats.

Le service de la marine marchande et des pêches maritimes

Les attributions du service de la marine marchande et des pêches maritimes proviennent à la fois des missions régaliennes de l'Etat et des répartitions de compétences organisées par la loi organique modifiée du 19 mars 1999 (articles 21 et 22). Ne sont énumérées ci-dessous que les compétences de la Nouvelle-Calédonie concernant notamment :

- l'immatriculation des navires et la perception des taxes correspondantes
- l'application des principes directeurs du droit du travail et l'inspection du travail concernant les gens de la mer
- le transport maritime et les activités dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie
- l'instruction des demandes d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles et la réglementation de la pêche au large, au titre de la ZEE



- la préparation, l'aide à la négociation et la gestion des accords de pêche (pêche hauturière)
- l'appui aux services techniques provinciaux : élaboration de la réglementation, pose de dispositifs de concentration de poissons (DCP), tests et formation en matière de technologie des pêches à partir d'un navire de pêche expérimental, (Le Dar Mad) armé par un équipage de trois marins
- l'expertise des projets de développement en matière de pêche ou de transports maritimes.

La direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie

Le service des Douanes exerce pour le compte de la Nouvelle-Calédonie des missions fiscales, économiques et d'information statistique. Ses principales missions sont les suivantes :

→ Mission fiscale

- déterminer l'assiette, contrôler et liquider les droits, taxes, redevances ou droits de péage perçus à l'entrée et à la sortie du territoire douanier pour le compte du budget de la Nouvelle-Calédonie ou pour le compte des établissements ou organismes publics
- participer à l'élaboration du budget (budget provisoire et supplémentaire)
- étudier et élaborer les projets de lois de pays, de délibérations et autres textes réglementaires.

→ Mission économique

- protéger les industries locales par la mise en œuvre de mesures fiscales et de contrôle du commerce extérieur
- gérer les restrictions quantitatives applicables à l'importation ou à l'exportation, en assurer le suivi et le contrôle
- favoriser le développement des entreprises locales en proposant des procédures et régimes douaniers adaptés
- préparer les arrêtés du programme annuel d'importation et d'exportation.

→ Mission statistique

- collecter les données chiffrées nécessaires à l'établissement des statistiques du commerce extérieur et en assurer la diffusion auprès des autorités et des usagers.

La grille des salaires

Il s'agit de rémunérations brutes mensuelles de début de carrière à Nouméa au 1^{er} janvier de chaque année, l'unité est le franc pacifique (FCFP).

Niveau scolaire	Fonction	Evolution des salaires				
		2000	2005	2006	2007(a)	2010
BEPC	Adjoint administratif (CAG)/ Commis (CTAG)	214 939	229 657	246 348	253 005	258 358
	Agent administratif (CTAG)*	197 956	212 071	228 445	///	///
BAC	Rédacteur (CAG)/ Secrétaire d'administration (CTAG)	235 317	246 362	254 405	267 400	273 057
BAC+3	Attaché (CAG)/ Rédacteur (CTAG)	278 376	290 072	295 324	313 496	320 129
	Chef d'administration (CTAG)	301 137	312 734	318 397	///	///

* Le Cadre d'Administration Générale (CAG) est entré en application le 1er janvier 2007, en remplacement du Cadre Territorial d'Administration Générale (CTAG).



Carnet d'adresses

. DRHFPT NC
. Offices et établissements publics
. Services mixtes

■ DRHFPT NC

DRHFPT NC
18 Avenue Paul Doumer
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX
Tél. : 25 60 00
E-mail : drhfpc@gouv.nc

■ Offices et établissements publics

Agence pour la Desserte Aérienne de la NC
Immeuble Jacques IEKAWÉ
18 avenue Paul Doumer
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX
Tél. : 23 22 52
E-mail : ada@gouv.nc

Institut de Développement des Compétences de NC
1 rue de la Somme
BP 497
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 28 10 82

Agence pour la Prévention et L'indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles
209, rue Auguste BENEBIG
BP 256
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 25.51.03

Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie
19, avenue Maréchal Foch
98800 NOUMEA CEDEX
Tél. : 25 07 60
E-mail : ass.nc@lagoon.nc

Bibliothèque Berhneim
41, av. Maréchal FOCH
BP G1
98848 NOUMEA CEDEX
Tél. : 24 20 90
E-mail : bibbern@canl.nc

Le Centre Hospitalier Territorial
7, avenue Paul DOUMER
BP J5
98849 NOUMEA CEDEX
Tél. : 25 66 66
E-mail : directeur.cht@cht.nc

Le centre hospitalier du nord
BP 5
98850 KOUMAC
Tél. : 42 65 00

Le Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet
Nouvelle
BP 120
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 24 36 36
E-mail : chs.bousquet@offratel.nc

Centre de Rencontres et d'Echanges Internationaux du Pacifique
100, avenue James COOK – Nouvelle
BP 3755
98846 NOUMEA CEDEX
Tél. : 25 41 24
E-mail : creipac@creipac.nc

Etablissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes
7, rue Kowi Bouillant – Nouvelle
BP 428
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 26 57 30
E-mail : etfpa@lagoon.nc

Ecole des Métiers de la Mer
38, av. James COOK
BP 36
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 28 78 63
E-mail : emmbc@offratel.nc

Etablissement de Régulation des Prix Agricoles
5, Avenue Paul Doumer
BP 3596
98846 NOUMEA CEDEX
Tél. : 26 09 60
E-mail : eerpa@offratel.nc

Ecole Territoriale de Musique
17, avenue des Frères Carcopino
BP 4992
98847 NOUMEA CEDEX
Tél. : 24 63 15 / 24 63 16
E-mail : etmnc@canl.nc

Institut Agronomique Calédonien
BP 73
98890 PAÏTA
Tél. : 43 74 15
E-mail : amatjalal@iac.nc

Institut de Formation à l'Administration publique
27, rue du R-P Boileau - Faubourg Blanchot
BP 1318
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 24 64 00
E-mail : direction@ifap.nc

Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie
14, rue Pierre Sauvan
BP 8036
98807 NOUMEA SUD
Tél. : 26 45 41

Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie
5, rue du Gal Gallieni - Immeuble Gallieni
BP 823
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 28 31 56 / 27 54 81
E-mail : itsee@itsee.nc

Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique
3, RP 7 - ZI Ducos
BP 258
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 25 08 00
E-mail : ocef@ocef.nc

Office des Postes et Télécommunications
2 rue Monchovet - Le Waruna
98841 NOUMEA CEDEX
Tél. : 26 82 00
E-mail : direction@opt.nc

Office Territorial de Retraite des Agents Fonctionnaires
1, rue de la République - Immeuble Orégon
BP 617
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 24 35 90
E-mail : ofraf@gouv.nc

Port Autonome de NC
34, avenue James COOK
BP 14
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 25 50 00
E-mail : noumeaportnc@canl.nc

■ Service mixtes

La Direction de l'Aviation Civile
179, rue Roger GERVOLINO
BP H 01
98849 NOUMEA CEDEX
Tél. : 26 52 00

Le Service de la Météorologie
5, rue Vincent Auriol - Faubourg Blanchot
BP 151
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 27 93 00

Le Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes
2, rue Félix Russeil
BP 36
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 27 26 26
E-mail : affmar@gouv.nc

La Direction Régionale des Douanes de NC
1 rue de la République
BP 13
98845 NOUMEA CEDEX
Tél. : 26 53 00
E-mail : douanes.nc@offratel.nc



Pour surfer :

www.drhfpt.gouv.nc

Site de la DRHFPTNC.

Planning des concours et des avis de vacances de postes de la fonction publique territoriale NC

www.idcnc.nc

Site de l'IDCNC.

Planning des formations, métiers porteurs en NC, stages étudiants, études par secteurs des emplois et de la formation

www.bernheim.nc

Site de la Bibliothèque Bernheim.

Agenda culturel, espaces jeunes, espace professionnel, catalogue des publications

www.cht.nc

Site du CHT.

Espace public de présentation des structures, espace professionnel ; espace établissement avec présentation des services et offres d'emploi

www.creipac.nc

Site du CREIPAC.

Présentation de l'école, des cours ; des moyens d'hébergement, comment s'inscrire

www.emm.nc

Site de l'Ecole des Métiers de la Mer.

Répertoire des formations par secteurs et stages techniques

www.ifmnc.nc

Site de l'IFMNC.

Présentation de l'Institut, des enseignements, de son centre et ses documents pédagogiques, comment l'intégrer.

www.isee.nc

Site de l'ISEE.

Présentation de l'Institut, de ses publications, bilans et données statistiques

www.opt.nc

Site de l'OPT.

Présentation de l'Office, de ses prestations concernant le courrier et les colis, les télécoms et les services financiers proposés au public.

www.meteo.nc

Site de Météo-France en Nouvelle-Calédonie.

Prévisions météo, observations et relevés concernant le climat, la mer et les cyclones, données intéressant l'agriculture et l'aviation.

www.douane.gouv.nc

Site de la Direction Générale de Douanes. Présentation des services, données concernant les particuliers, les entreprises, les professionnels, les tarifs douaniers, le système de dédouanement Sydonia.